

CESSION DE FONDS

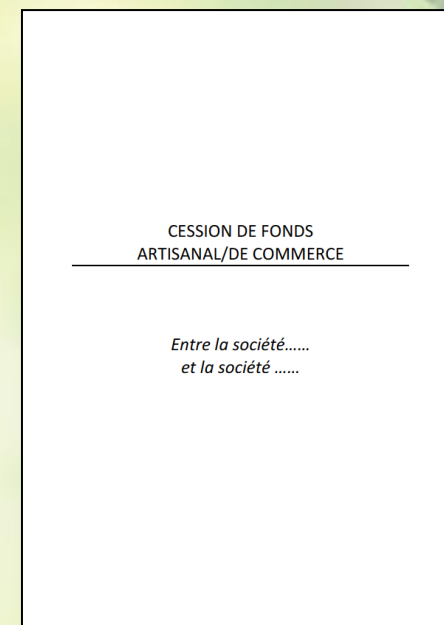
Nous vous proposons de vous accompagner dans la transmission ou dans la reprise d'un fonds de commerce ou d'un fonds artisanal, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Intérêt

Le cabinet ERIDYA vous accompagne dans la transmission ou dans la reprise d'un fonds de commerce ou d'un fonds artisanal et vous permet d'effectuer cette cession sereinement et en harmonie avec la législation.

Contenu

Entretien avec les cédants et cessionnaires (physiquement ou par voie de correspondance)
Rédaction du protocole d'accord
Rédaction de l'acte de cession
Réalisation des formalités : Enregistrement, CFE, Greffe



➔ N'hésitez pas à nous contacter pour établir ensemble votre cession de fonds en toute sérénité et en accord avec la législation

Vos démarches effectuées par le cabinet :



Enregistrement



CFE CM



CFE CCI



Greffe du TC